

Minister  
of Immigration,  
Refugees and Citizenship



Ministre  
de l'Immigration,  
des Réfugiés et de la Citoyenneté

Ottawa, Canada K1A 1L1

Dory Jade  
Chief Executive Officer  
Canadian Association of Professional Immigration Consultants  
[communications@capic.ca](mailto:communications@capic.ca)

2022-01238351

Dear Dory Jade:

Thank you for your correspondence of June 10, 2022, regarding the Canadian Association of Professional Immigration Consultants (CAPIC) proposals on Canada's immigration processing system.

I welcome the proposals submitted by the CAPIC. Canada welcomes millions of visitors, students, and temporary foreign workers each year, and demand is growing. Global migration continues to be disrupted by the pandemic. Currently, work permit processing commitments are not being met, in part due to pandemic-related barriers that have impacted processing, as well as responding to humanitarian requests. Further, world events have additionally put pressure on work permit processing and impact processing times.

To assist with the increase in processing demand, funding received in Budget 2022 committed \$385.7 million over five years and \$86.5 million ongoing for Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) and federal partners to ensure the timely and efficient entry of temporary workers to meet the needs of Canadian employers and fill critical vacancies in the labour market.

Funding was also received through the Economic and Fiscal Update for fiscal year 2022-2023, which will assist in eliminating the Temporary Resident Visa inventory of pre-September 2021 applications (approximately 350,000) by winter 2023, as well as increasing capacity in reducing study permit and work permit inventories and returning to service standards.

IRCC is working towards achieving a 60-day processing time for temporary resident applications submitted outside Canada. Applications from within Canada, including work permit extensions, are being processed slightly over the 120-day service standard.

Canada

I appreciate you taking the time to provide your comments and proposals to improve application processing and reduce processing times affected by the pandemic. The feedback provided by valued stakeholders will be carefully considered as IRCC moves forward with a view to continuous improvement of Canada's immigration programs.

Thank you for expressing your concerns. I trust that this information is helpful.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Fraser". The signature is written in a cursive style with a large initial "S" and a long, sweeping underline.

The Honourable Sean Fraser, P.C., M.P.  
Minister of Immigration, Refugees and Citizenship

The Honourable Sean Fraser, P.C., M.P.  
Minister of Immigration, Refugees and Citizenship  
Government of Canada  
[Minister@cic.gc.ca](mailto:Minister@cic.gc.ca)

CC: The Right Honourable Justin Trudeau, P.C., M.P.  
Prime Minister of Canada  
[pm@pm.gc.ca](mailto:pm@pm.gc.ca)

June 10, 2022

## **Re: Working Towards Re-Establishing an Effective Processing System**

Dear Minister,

At the recent National Citizenship and Immigration Conference held by the Canadian Association of Professional Immigration Consultants (CA PIC) in Ottawa, the Minister indicated that the path towards restoring the capability of the immigration processing system would be based on three factors: increased funding, policy changes, and technology.

We would like to propose changes to the policy that is in line with recent changes to the rules concerning Post Grad Work Permit extensions and other measures, which are designed to give the processing system some breathing space so it can heal and improve.

### **BACKGROUND**

In March of 2020, the global pandemic resulted in the shut-down of a processing system that was handling over 8,000,000 individual applications per year. This system involved multiple large processing centres in Canada, more than 60 smaller processing centres located in embassies and consulates around the world, and more than 100 Visa Application Centres. While the shutdown was hoped to be temporary, successive waves of COVID-19 meant that the system still has not been brought up to speed more than two years later. Many workers remain working from home in Canada, while visa posts and application centres in many countries are at very limited capacity.

In 2020 and for the most of 2021, the demands on the system were far lighter than in pre-pandemic times, so the full impact of the shutdown could not be understood. Several innovations and some heroic measures kept a reasonable level of services

open. But in the Fall of 2021, the reopening of Canada to vaccinated travellers combined with the crisis in Afghanistan, the urgency to meet the 2021 permanent residency targets, and the recovering Canadian economy and education sectors resulted in ever more applications being filed, truncating the system.

2022 has seen the continuation of the trend with the Ukraine crisis demanding resources, the Canadian economy demanding more workers with unemployment levels at historic lows, and increased targets for permanent residency. At the same time, continuing waves of the pandemic have prevented the processing system from returning to full capacity.

## **SHORT TERM OUTLOOK**

Unfortunately, the outlook for the short and medium-term can only be described as getting worse.

In other times, one answer would be to drastically limit intake while the system resets, heals itself and uses the additional allocation of funding to get back to normal and even improve.

For various reasons, limiting intake on any specific business line is simply not possible. The economy needs workers to recover and grow. Universities and colleges are heavily dependent on international students to fund their operations. The tourism industry, perhaps the most badly hit by the pandemic, needs a large influx of visitors after two years of virtual shutdown. And families are desperate to return to the normal level of contact including a huge pent-up demand of people wanting to make up for two years of hardship.

Finally, there is no predicting when the next international crisis will occur and put demands on the system.

## **A SYSTEM IN CHAOS**

As immigration practitioners, we are in a unique position to see what is happening in the system on a day-to-day basis, and how it is affecting the users of the system. We can

say with certainty that, despite the increase in funding and the increased use of technology, the system is getting worse, not better.

We are now at the point where every well-intentioned improvement has the potential to make things worse, not better because the processing systems foundation is not yet restored.

The signs of a worsening situation include:

- A growing backlog of temporary resident applications exceeding anything previously experienced
- Communications systems in chaos with call volumes exceeding call answering capacity exponentially
- Poor decision-making by overworked visa officers resulting in huge increases in requests for reconsideration, intervention by elected officials, and a huge increase in Federal Court Appeals. Legal action by consumers is up 700% in three years.
- Completely unpredictable processing times at visa posts, many of which are exceeding 12 months.
- Incorrect documents such as COPRs being sent to applicants
- Insufficient reasons given for refusals which do not match ATIP reports
- Refusal reasons given which have no basis in the regulations under which an application was filed
- Rapid increase in applications at ports of entry due to other alternatives being overwhelmed
- Documents going missing after submission
- Privacy rules being violated due to poor document handling
- Processing times for certain types of applications exceeding any practical expectation, rendering programs incapable of delivering on their promises (i. e. SUV program)
- Repeated failures of new, online portals, rushed into service without sufficient development time to eliminate bugs, causing wastage of time handling multiple applications for the same person for the same benefit
- No identifiable use of FIFO principles in any program, leaving applicants confused when friends and associates who filed after them, receiving AOR and approvals before their files are opened.

We can substantiate all these claims with specific examples. The list gets longer every day.

## **PREVENTING SYSTEM COLLAPSE**

As stakeholders who are working constantly with the program, authorized representatives share a unique detailed understanding of the processes, similar to those who work in the Department itself, but have the advantage of not being so enmeshed in the day-to-day work that we are able to see the forest, not just the trees.

It is completely counterproductive at this time to try and assign blame for the situation as it is. We must also recognize that the current situation with regards to staff returning to their workplaces as well as hiring and training new and replacement staff will take time to resolve. Yet, this is essential for the processing system to once again function properly. Any proposed solutions must recognize this fact, including a timeline that could be six to twelve months or even longer. If we can provide this time without compromising demand, once the system is back to full function, all the investment and new technology can provide an even better standard in the future.

It is clear to us that there must be substantial changes in policy in high-volume processing lines, that will not reduce capacity, but at the same time will enable the system to devote more time to restoring its historical base of operations.

We have looked at the various streams and consistent with the example given by the Minister, where policy changes can help to mitigate the situation, we would like to propose the following actions for consideration, which will greatly reduce the time it takes for individuals to obtain temporary immigration benefits. As these actions affect the highest volume processes without compromising the integrity of the system, they may be sufficient in and of themselves.

1. Most or all Study Permit applications should be processed through the SDS system with appropriate, short-term adjustments for countries where purchasing Canadian bank bonds has been difficult. History has proven that the SDS process greatly reduces the processing time and improves the success rate significantly.
2. (a) Temporary Resident Visas are labour intensive and require significant input from visa officers, especially if there are refusals. We suggest that the list of visa-exempt countries be greatly expanded to include most or all of the high-volume

countries for the next 6-12 months. While this may be controversial, given the urgency of the problem we believe it is justified. The eTA system already works very well when it comes to preventing criminal elements from travelling to Canada. Most applicants for TRVs from countries like China and India are not a threat to Canada's security, yet huge resources are tied up processing files and refusing them for reasons such as travel history, likelihood to leave Canada or ties to their home country. Refusals take much longer than approvals to process. TRVs are subject to very conservative evaluations by visa officers resulting in many refusals from several countries, prompting periodic accusations of profiling or prejudice. By making countries such as these visa-exempt and requiring them to get eTA's, (possibly with a much shorter validity period i.e. 6-12 months) we will free up substantial resources that are desperately needed elsewhere.

To add further protection, we would recommend two additional steps to help ensure that Canada is not swamped by hordes of job seekers willing to work illegally, in the hope of one day becoming Canadian citizens and permanent residents. This would include 1) having CBSA officers issue much shorter entry approvals (VRs) consistent with the purpose of the application, and 2) inland processing in Edmonton to shorten the processing time for extensions of Visitor Records, to as little as 24 hours from the current 6 plus months. So an individual entering from a visa-exempt country who claims to be in Canada for a holiday of two to three weeks could be issued a four-week Visitor Record. If they then seek to "game the system" by applying for a Visitor Record extension, they would receive a refusal immediately. Along with the refusal would be a letter explaining what the consequences of not leaving Canada immediately would be including misrep. Consistent with this approach the Minister could implement an automatic charge of misrepresentation in such cases if the individual did not leave within a very short, prescribed period, including a 5-year ban.

So, a small investment in a few additional resources at inland processing could make a huge reduction in the pressure on the system. In terms of risk, saving the system would seem to justify some potential increase in individuals staying and working illegally in Canada, especially during a time of critical labour shortages. Again, this would be a temporary measure and could be rescinded as soon as the processing system was functioning properly.

To be fair to those individuals from countries which will become visa-exempt, and who have applications pending, their applications should be processed to completion if opened, or fees refunded. This will have an immediate positive effect on the number of files in the backlog and in freeing up other resources to reduce what is left of the backlog to a reasonable level - that is, within standards of performance.

(b) As an alternative to the above, we could suggest an even simpler plan that would not involve extra efforts by CBSA or Inland Processing:

- Current TRV-exempt countries would be treated the same as they are now, with six-month stays and VR extension eligibility.
  - Newly exempted countries would require an eTA which was for one entry only, not 10 years.
  - The eTA issuance would include a requirement that the individual leave Canada within 30 days, no extensions allowed.
  - Any overstay would be punishable by a 5-year ban.
  - Individuals wanting to stay longer would have to apply for a TRV as before.
  - High-risk countries would require TRVs.
3. Many applicants for work permits have been stuck in the system for times exceeding one year. Those files, many of which are residing at visa posts that are not fully operational yet, should be given immediate priority by the resources freed up in numbers 1 and 2 above. Visa officers should be instructed to give deference to positive opinions from ESDC. Currently, many visa officers do not believe that opinions from ESDC are credible. This is an internal issue between ESDC and IRCC, which should not be allowed to affect applicants.

If possible, priority should be given to work permits such as Intracompany Transfers, Treaty Investors and entrepreneurs with positive LMIA's, all of whom have invested substantial time and funds to create employment in Canada but cannot start their businesses or complete the acquisitions without a work permit.

4. A substantial effort needs to be made to provide access for applicants to question refusals, as there is repeated proof of decisions being made in error, due to visa officers either making simple mistakes, or documents being misdirected due to the chaos in the processing system. That means that a

special communications protocol could be set up exclusively for individuals who have been refused. A special link could be set up for them to communicate directly with the officer handling the file, by email, as well as the program manager. Factual errors and processing mistakes could be corrected immediately. Secondly, in such cases, applicants could be given immediate access to the GCMS notes. We rarely, if ever, see any portion of the GCMS notes redacted, but must wait months and months for them to be made available. Including a copy of the GCMS notes with the refusal letter would help guide the response for the applicant, should it be clear that a mistake was made. Currently, there is no guaranteed response in a timely fashion to requests for reconsideration, requiring applicants who are victims of mistakes, any other option than the Federal Court. They cannot even re-apply as the fact base in support of their application would be the same.

By doing this, significant amounts of time would be saved and large numbers of calls into the system would be avoided.

Sincerely,

Dory Jade, C. Dir.  
Chief Executive Officer  
CAPIC-ACCPI

L'honorable Sean Fraser, c.p., député  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté  
Gouvernement du Canada  
[Minister@cic.gc.ca](mailto:Minister@cic.gc.ca)

CC : Le très honorable Justin Trudeau, c.p., député  
Premier Ministre du Canada  
[pm@pm.gc.ca](mailto:pm@pm.gc.ca)

10 juin 2022

## **Objet : Rétablir l'efficacité du système de traitement**

Monsieur le Ministre,

Au cours de la dernière Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration organisée par l'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration (ACCPI), à Ottawa, vous avez indiqué que la restauration des capacités du système de traitement des demandes d'immigration dépendait de trois facteurs : augmentation des ressources allouées, modification des politiques et recours à la technologie.

Permettez-nous de vous faire des propositions qui s'inscrivent en droite ligne de la modification des règles relatives à la prolongation du Programme de permis de travail post-diplôme et autres mesures conçues pour désengorger le système de traitement afin de parvenir à relancer la machine.

## **MISE EN SITUATION**

En mars 2020, la pandémie mondiale a provoqué l'arrêt d'un système qui traitait plus de 8 millions de demandes individuelles par an. Ce système est constitué d'un réseau de vastes centres de traitement au Canada, d'un peu plus d'une soixantaine de centres de dimensions réduites au sein des ambassades et des consulats du Canada dans le monde et de plus d'une centaine de centres de dépôt de demandes de visas. Si, à l'origine, l'interruption de services n'était envisagée que de manière temporaire, deux ans plus tard, les vagues de contamination successives ont empêché la reprise du traitement des demandes au rythme qu'elles avaient connu avant la pandémie. De nombreux travailleurs au Canada continuent de télé-travailler tandis que les centres de traitement et de dépôt dans de nombreux pays tournent encore à capacité réduite.

En 2020 et sur toute l'année 2021, la pression exercée sur le système a été bien plus légère qu'avant la pandémie tant et si bien que l'on n'a pas pu appréhender l'ampleur des conséquences résultant de l'interruption des services. Des innovations et des mesures quasi-héroïques ont permis le maintien d'un niveau de service raisonnable. Mais à l'automne 2021 avec la réouverture des frontières du Canada aux voyageurs vaccinés, la crise en Afghanistan, la nécessité de respecter les objectifs de 2021 en matière de résidence permanente, la reprise économique et la relance du secteur de l'éducation, le système n'a pas tardé à être saturé par la quantité de demandes déposées.

La tendance s'est poursuivie en 2022, exacerbée par la crise en Ukraine qui a mobilisé des ressources particulières, une économie canadienne en mal de main d'œuvre et avec un taux de chômage historiquement bas et l'augmentation des cibles en matière de résidence permanente. Dans le même temps, les vagues de contamination continuaient d'empêcher le système de traitement de tourner à plein régime.

## **PERSPECTIVES À COURT TERME**

Malheureusement, les perspectives à court et moyen terme sont plus que décourageantes.

En d'autres temps, la solution aurait consisté à limiter de manière radicale le nombre de demandes à traiter le temps que le système se rétablisse et à se servir des ressources additionnelles pour revenir à la normale, voire améliorer les processus.

Ce n'est pourtant pas une option pour une infinité de raisons. D'abord, la relance économique ne peut se faire sans main d'œuvre. Ensuite, les universités et collèges dépendent fortement des étudiants étrangers pour financer leurs activités. Enfin, le secteur du tourisme, probablement le plus touché par la crise, ne reprendra des forces qu'avec un afflux massif de visiteurs après deux ans de fermeture quasi-complète. De plus, les familles sont désespérées de se retrouver dans un cadre normal, ce qui signifie une énorme demande latente de gens qui veulent rattraper deux années difficiles.

Sans compter qu'il est impossible de prévoir la prochaine crise et son impact potentiel sur le système.

## UN SYSTÈME EN PROIE AU CHAOS

Les praticiens de l'immigration sont bien placés pour observer le fonctionnement du système au quotidien et en constater les effets sur les utilisateurs. Il est donc possible d'affirmer qu'en dépit de l'augmentation des ressources et du recours accru à la technologie, la situation ne fait qu'empirer.

Tant et si bien que la moindre amélioration proposée dans la meilleure intention du monde risque d'aggraver les choses parce que l'assise du système de traitement n'a pas été rétablie.

Parmi les signes de l'aggravation de la situation, notons :

- Retard croissant dans le traitement des demandes de résidence temporaire dépassant tout ce que l'on a connu;
- Réseau de communication en plein chaos où le volume des appels dépasse de manière exponentielle les capacités de réponse;
- Décisions mal avisées par des agents des visas surchargés donnant lieu à des demandes de réexamen, à l'intervention des élus et à une forte augmentation des recours devant la Cour d'appel fédérale. Les actions en justice des consommateurs ont augmenté de 700 % en trois ans;
- Délais de traitement tout à fait imprévisibles dans les centres d'octroi de visa, pouvant, dans bien des cas, dépasser 12 mois;
- Envoi aux demandeurs de documents erronés comme le CDRP;
- Refus insuffisamment motivés et ne correspondant pas aux rapports d'AIPRP;
- Motifs de refus qui ne sont pas fondés sur la réglementation en foi de quoi la demande a été déposée;
- Augmentation rapide des demandes aux ports d'entrée en raison de la saturation des autres voies;
- Perte de documents soumis;
- Violation des règles de confidentialité en raison de la mauvaise manutention de la documentation;
- Délais de traitement pour certains types de demandes dépassant les limites du bon sens et rendant les programmes inopérants, par exemple le Programme de visa pour démarrage d'entreprise;
- Pannes répétées des nouveaux portails électroniques mis en service à la hâte sans temps de test préalable pour éliminer les bogues et causant une perte de temps inutile dans la manipulation de plusieurs applications pour la même personne et pour le même résultat;

- Pas de séquence de traitement logique dans l'application du moindre programme de sorte que les demandeurs ne comprennent pas comment leurs amis et associés obtiennent un AR et une approbation alors que leur demande a été déposée postérieurement à la leur.

Toutes ces allégations peuvent être étayées par des exemples concrets. La liste ne cesse de s'allonger.

## **PRÉVENIR L'EFFONDREMENT DU SYSTÈME**

En tant qu'intervenants qui travaillent constamment sur le programme, les représentants autorisés comprennent le système dans ses moindres détails, à l'instar des travailleurs du Ministère, mais à la différence près que, n'ayant pas le nez dans le guidon, l'arbre ne leur cache pas la forêt.

Au point où en sont les choses, il est tout à fait inutile de chercher des responsables. Il faut aussi admettre que le retour du personnel sur les lieux de travail et l'embauche et la formation de nouveaux personnels prendront encore un certain temps. C'est pourtant un élément essentiel de toute relance adéquate du système de traitement. Par conséquent, toute solution doit tenir compte de cette contrainte qui ne pourra être résolue dans un délai inférieur à six ou à douze mois, dans le meilleur des cas. Il serait idéal de parvenir à traverser cette période sans porter atteinte à la demande de sorte que lorsque le système aura repris son fonctionnement normal, les investissements et la technologie permettront de mieux travailler encore à l'avenir.

Il paraît aussi évident que des changements de politique substantiels doivent être introduits sur les lignes de traitement à haut volume, de sorte que, sans réduire les capacités de traitement, le système ait la possibilité de se remettre sur les rails.

Ayant examiné les volets d'immigration et partant de l'exemple cité par le Ministre où un changement dans les politiques a permis de réduire les effets de la crise, il est possible de formuler quelques mesures à prendre en considération pour réduire notablement les temps d'attente des demandeurs de résidence temporaire. Étant donné que ces mesures portent sur les lignes de traitement à haut volume et qu'elles n'affectent en rien l'intégrité du système, elles sont à la fois nécessaires et suffisantes.

1. La plupart des demandes de permis d'études, si ce n'est toutes, devraient être traitées par le VDE, en introduisant, au besoin, les ajustements à court terme pour les pays où l'achat d'obligations de banques canadiennes est compliqué. L'expérience a prouvé que le VDE réduit considérablement le temps de traitement et améliore d'autant le taux de réussite.
  
2. (a) Les demandes de visa de résident temporaire doivent être traitées individuellement et exigent un temps de travail conséquent aux agents des visas, notamment s'il faut motiver les refus. Il est cependant possible d'élargir la liste des pays exemptés de visa afin d'y inclure la plupart ou tous les pays sources à haut volume pendant les prochains six à douze mois. Cette mesure peut paraître controversée mais elle paraît justifiée au regard de l'urgence de la situation. Le système d'AVE a fait ses preuves puisqu'il bloque l'entrée des criminels sur le territoire du Canada. En outre, la plupart des demandeurs de VRT de pays tels que la Chine et l'Inde ne représentent pas un danger pour la sécurité du Canada; pourtant une partie importante des ressources est consacrée au traitement de leurs dossiers et au rejet de leurs demandes en raison de leur historique de voyage, de la probabilité qu'ils quittent le Canada ou de leurs liens avec leur pays d'origine. Les rejets exigent un temps de traitement plus long que les approbations. Les demandes de VRT font l'objet d'une évaluation très stricte par les agents des visas et débouchent sur des refus de plusieurs pays, déclenchant régulièrement des accusations de profilage et de discrimination. En exemptant ces pays de l'obligation du visa en échange d'une AVE (avec, par exemple, une validité écourtée de 6 à 12 mois), il est possible de dégager des ressources qui manquent désespérément ailleurs.

Par précaution, il serait possible de compléter cette politique par deux mesures susceptibles d'éviter que ne déferlent sur le Canada des hordes de chercheurs d'emploi disposés à travailler sous la table dans l'espoir de devenir un jour citoyens canadiens ou résidents permanents. Il s'agirait 1) pour l'AFSC d'accorder des approbations d'entrée de courte durée (fiche de visiteur) allant de pair avec l'objectif de la demande; et 2) pour le CTD d'Edmonton de réduire les temps de traitement des demandes de prolongation des fiches de visiteur de plus de six mois, à l'heure actuelle, à seulement 24 heures. Ainsi, une personne en provenance d'un pays exempt de visa et prétendant vouloir passer deux ou trois semaines de vacances au Canada se verrait émettre une fiche de visiteur valide quatre semaines. Si elle tentait par la suite de contourner le système en demandant une prolongation de son titre de séjour, elle essuierait un refus

immédiat. Le refus serait accompagné d'une lettre expliquant les conséquences de tout retard dans la sortie du territoire y compris le risque d'être accusée de fausse représentation. Pour faire bonne mesure, le Ministère pourrait faire automatiquement peser une accusation de fausse représentation si la personne concernée ne quittait pas le territoire dans un délai prescrit relativement court, assortie d'une interdiction de séjour de cinq ans.

Ainsi, l'allocation de quelques ressources supplémentaires au centre de traitement pourrait réduire de manière considérable la pression qui pèse sur l'ensemble du système. Du point de vue du risque, sauvegarder le système justifie une augmentation potentielle du nombre d'individus qui s'installeraient pour travailler illégalement au Canada, en particulier en période de pénurie sévère de main d'œuvre. Il ne s'agit, après tout, que d'une mesure temporaire qui serait révoquée dès lors que le système de traitement reprendrait son fonctionnement normal.

Par mesure d'équité pour les ressortissants des pays qui deviendraient exemptés de visa et dont les demandes sont à l'étude, il faudrait que leur dossier soit traité jusqu'au bout s'il est déjà ouvert ou bien qu'elles soient remboursées des frais encourus. Il s'ensuivrait une baisse immédiate du nombre de dossiers en retard ainsi que la libération de ressources qui seraient dès lors consacrées à traiter le reste des dossiers en retard de sorte à parvenir à des niveaux raisonnables correspondant aux normes de performance.

(b) L'autre solution est encore plus simple puisqu'elle n'exige aucune action supplémentaire de la part de l'AFSC ni du CTD :

- Les pays actuellement exemptés de VRT continuent de connaître le même traitement, soit six mois de séjour et possibilité de prorogation de la fiche de visiteur.
- Les ressortissants des pays qui bénéficieraient de la nouvelle exemption devraient obtenir une AVE valide pour une seule entrée et non pas pour dix ans.
- L'émission de l'AVE serait assortie d'une condition de sortie du territoire dans un délai de 30 jours; aucune prorogation ne serait autorisée.
- Tout dépassement de la durée de séjour autorisée serait passible d'une interdiction de séjour de 5 ans.
- Les personnes désireuses de séjourner plus de 30 jours devront faire une

demande de VRT, comme par le passé.

- L'exigence du VRT serait maintenue pour les pays à risque élevé.
3. De nombreuses demandes de permis de travail sont coincées dans l'engrenage du système parfois pendant plus d'un an. Ces dossiers, qui sont souvent traités par des centres de visas qui n'ont pas complètement repris leurs activités, devraient immédiatement bénéficier de l'attention des ressources dégagées par les mesures prises en 1 et en 2, ci-dessus. Les agents des visas devraient être instruits de la nécessité de prendre compte des avis positifs d'EDSC. À l'heure actuelle, de nombreux agents des visas n'accordent aucun crédit aux avis d'EDSC. Il s'agit d'un problème interne que doivent régler EDSC et IRCC et qui ne devrait en rien affecter les dossiers des demandeurs.

Lorsque c'est possible, la priorité devrait être accordée aux demandes de permis de travail pour les personnes mutées à l'intérieur de la société, les investisseurs par traités et les entrepreneurs ayant obtenu une EIMT favorable, toutes catégories ayant investi du temps et des sommes considérables pour créer de l'emploi au Canada mais qui se trouvent dans l'impossibilité de démarrer leur entreprise ou d'achever leurs acquisitions en l'absence de permis de travail.

4. Des efforts importants devraient aussi être consacrés pour permettre aux demandeurs de contester les refus à la lumière des preuves répétées mettant en évidence des décisions erronées qui seraient dues soit à une simple erreur de l'agent des visas soit à l'envoi des documents au mauvais destinataire en raison de l'état chaotique du système. Cela signifie mettre en place un protocole de communication exclusif pour les demandes rejetées. Grâce à un lien spécial, les personnes dont les demandes ont été rejetées pourraient communiquer directement avec le responsable du dossier, par courriel, ainsi qu'avec le responsable du programme. Les erreurs factuelles et de traitement pourraient être ainsi immédiatement rectifiées. Deuxièmement et dans ces cas-là, les demandeurs devraient avoir immédiatement accès aux notes incluses au SMGC. Il arrive, rarement, voire jamais, d'avoir accès à la moindre portion des notes rédigées pour le SMGC; il faut attendre des mois entiers pour qu'elles soient mises à disposition. L'inclusion des notes du SMGC dans la lettre de refus permettrait d'orienter la réponse du demandeur dans les cas où une faute grossière aurait été commise. À l'heure actuelle, il n'y a aucune garantie que les demandeurs obtiennent un réexamen de leur dossier dans un délai raisonnable. Par conséquent, les

demandeurs dont les requêtes sont rejetées en raison d'une erreur n'ont d'autre recours que la Cour fédérale. Ils ne peuvent même pas déposer de nouvelle demande puisque les données factuelles du dossier restent telles qu'elles.

En appliquant ces mesures, il est possible d'économiser du temps et de réduire le nombre important d'appels reçus par le système.

Cordialement,

Dory Jade, Directeur agréé  
Directeur-général  
CAPIC-ACCPI